

COMPTE RENDU



www.fnte.cgt.fr

Compte-rendu de la Formation Spécialisée Ministérielle Du 21 novembre 2024

Jeudi 21 novembre s'est tenue la dernière réunion de la Formation Spécialisée Ministérielle pour l'année 2024.

Cette instance a été présidée par le DRH-MD.

L'ordre du jour était composé de la façon suivante :

1. Approbation du PV de la FS-M du 20 juin 2024
2. Projet d'arrêté portant actualisation de certains documents de prévention et de traçabilité relatifs à des risques professionnels
3. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 relatif à la formation des fonctionnels de la prévention et du personnel d'encadrement en matière de prévention des risques professionnels ainsi qu'à la formation à la sécurité des agents du ministère de la défense
4. Projet de plan d'action santé et sécurité au travail 2025
5. Projet du programme d'action 2025 du plan de prévention du risque routier ministériel
6. Projet d'actualisation du guide de prévention des risques psychosociaux et de traitement des troubles psychosociaux (information)
7. Divers bilans (information)

Les Organisations Syndicales ont procédé à la lecture des DL.

1 – **CGT** : Abstention – Autres Organisations syndicales : Pour

En raison du contexte géopolitique nous n'avions pas siégé lors de l'instance concernée par ce compte rendu.

2 – **CGT** – Contre ainsi que CFDT et UNSA – Abstention : FO et CGC/CFTC

Le MinArm avait décidé de se détacher du code de travail en créant les Fiches Emplois Nuisances (FEN). Ce document est une trace dans la vie professionnelle des agents des nuisances auxquelles chacun peut être confrontés surtout le jour où ces nuisances deviennent des risques voire des expositions. L'Administration met en avant une réduction de charge de travail pour les CPRP, en oubliant un peu rapidement que les FEN est le travail de l'encadrement et non du CPRP. L'administration souhaite faire disparaître le mot « NUISANCE » pour être en lien avec le code du travail et ne parler que de risques et facteurs de risques. Cela revient à dire que toutes les nuisances n'entraînent pas nécessairement un risque immédiat. La **CGT** est contre cette volteface.

Compte-rendu de la Formation Spécialisée Ministérielle Du 21 novembre 2024

Le principe de la FEN est de tracer de manière transparente pour tous les protagonistes (N+1, médecins, FS et agents) l'ensemble des risques d'exposition d'un agent. Ce document sert et pourra servir dans les procédures de reconnaissances de maladies professionnelles et non pas les DUERP qui n'existent pas forcément partout et dont l'accès est trop souvent restreint.

Concernant le Chrome6, la DRH-MD envisage un groupe de travail afin de valider un processus de recensement des agents exposés pour, in fine, produire les attestations d'expositions.

3 – **CGT** : Pour – Autres Organisations syndicales : Pour

La formation des professionnels de la prévention et de la sécurité au travail est indispensable en raison de l'importance de ces agents dans les établissements. Toutefois, la **CGT** a fait remonter la discrimination que pouvait représenter le mode actuel de formation. En effet, dès leur arrivée (notamment par le biais de concours externe), les agents doivent se rendre à Bourges pour des primo-formations lourdes en termes d'absence (plusieurs semaines). Aujourd'hui l'évolution de la société fait qu'il y a de plus en plus de famille monoparentale pour qui partir plusieurs semaines est impossible ainsi que pour des familles avec des horaires atypiques.

Le ministère devrait faire le nécessaire pour que les formations soient découpées avec des moments en

présentiels et d'autres en e-learning, en faisant attention de ne pas obliger les agents à être absent plus d'une semaine d'affilée.

En agissant ainsi, cela réduirait les freins à des déroulements de carrière et faciliterait les recrutements (à l'heure où la recherche d'attractivité est devenu le saint-graal au Ministère !).

La **CGT** va plus loin en demandant une aide financière au Ministère pour les familles monoparentales pour participer aux frais de garde lors de ces absences.

4 – **CGT** : Pour – Autres Organisations syndicales : Pour

Cela reste un document très macroscopique et on ressent peu les déclinaisons sur le terrain.

5 – **CGT** : Abstention – Autres Organisations syndicales : Pour

Il est regrettable que le Ministère ne mène pas une politique de développement des transports collectifs, car il y a fort à parier que les chiffres de l'accidentologie seraient plus faibles. Des actions de promotion du co-voiturage sont à souligner ici et là, peut-être qu'un peu de pilotage serait le bienvenu... La **CGT** a également fait remarquer l'état souvent déplorable des chaussées dans les enceintes militaires ainsi que l'état des véhicules mis à disposition. Il est nécessaire de mettre les moyens qui correspondent aux besoins.

Compte-rendu de la Formation Spécialisée Ministérielle Du 21 novembre 2024

Concernant l'installation de mouchards sur les véhicules (pour la collecte « d'informations » pour une meilleure compréhension), la **CGT** est contre.

Beaucoup d'actions dans ce document concernent le personnel militaire et nous nous posons la question de savoir pourquoi ces actions sont présentées dans une instance civile.

6 – Guide RPS

Ce guide est fait de bon sens et de bienveillance, cependant, il n'y a aucun représentant du personnel dans le curatif. Les cellules de crise doivent rendre compte dans les FS.

7 – Statistiques :

La **CGT** a fait savoir qu'il serait intéressant d'avoir des éléments statistiques plus précis sur les troubles psychosociaux que ce soit en accident de travail - il est fort possible qu'il y ait des accidents de travail qui soient reconnus en dans dans cette catégorie-là - et aussi en en maladie à caractère professionnel afin de nous permettre de voir si la tendance et à l'augmentation ou à la diminution.

La **CGT** souligne le problème que sont les délais de reconnaissances des accidents de travail ou des maladies professionnelles. C'est une période ressemblant à un vide juridique dans laquelle les agents concernés sont confrontés à des frictions avec les

professionnels de santé en raison des délais qui peuvent s'étendre à des années provoquant un refus de certains professionnels de santé de prendre le document fourni par le ministère. Il est nécessaire de trouver un équilibre pour tous.

La **CGT** a dénoncé le manque de visibilité de l'accidentologie en télétravail qui rend leur nombre inférieur aux données statistiques des accidents de la vie courante. Le DRH-MD a répondu que, jusqu'à présent, la jurisprudence est plutôt en faveur de l'employeur et conduit à la non-reconnaissance en AT des accidents en télétravail.

A la demande de la **CGT** de donner des éléments plus intéressants dans les statistiques, la réponse a été immédiate de la part du DRH-MD qui ne donnera pas suite. Il est conscient que des éléments sont anciens (plus de 40 ans) mais il ne perdra pas de temps ni d'ETP dans des données plus pertinentes et actuelles. La position de l'Administration en dit long sur la fiabilité des données collectées, posant question sur la fiabilité des plans d'action mis en œuvre . « Il est difficile de piloter lorsque la vue est floue ».

Cette FS ministérielle s'est terminée vers 13h30.

**DÉCLARATION
LIMINAIRE**

www.fnte.cgt.fr



FS Ministérielle du 21 novembre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La **CGT** réaffirme son engagement pour la défense des droits et la dignité des agents publics, dans un contexte marqué par des défis multiples : tensions internationales, injustices sociales, et violences systémiques.

Les discours récurrents de « va-t-en guerre » et l'accent mis sur des engagements militaires étendus nourrissent un climat anxigène, exacerbé par l'instabilité géopolitique actuelle. Ces prises de position, visibles dans les récentes déclarations officielles sur la protection d'intérêts stratégiques à l'étranger, contribuent à un stress collectif palpable parmi la population française et, également, au sein des agents publics.

Les vagues de restructurations annoncées dans le secteur privé touchent des milliers de travailleurs, avec des suppressions de postes massives dans des entreprises pourtant rentables. Ces décisions, souvent motivées par des objectifs de rentabilité à court terme, précarisent les salariés et alimentent un sentiment d'insécurité dans l'ensemble du monde du travail. À titre d'exemple, les secteurs de l'automobile, de la tech, et de l'industrie sont particulièrement affectés, avec des plans sociaux en cascade qui déstructurent les bassins d'emploi et fragilisent les territoires concernés.

Cette situation générale exacerbe le climat social déjà tendu, marquant une profonde rupture entre les grandes décisions économiques et les besoins réels des travailleurs.

Dans ce contexte, les agents publics ne sont pas épargnés. Après avoir été applaudis en première ligne pendant la crise sanitaire, ils sont aujourd'hui ciblés par des discours stigmatisants et des restrictions budgétaires. Ces politiques fragilisent leurs conditions de travail, leur sécurité professionnelle, et leur motivation.

Alors que des moyens importants sont investis pour inciter les militaires à s'engager, il est impératif d'adopter une approche équivalente pour les personnels civils.

FS Ministérielle du 24 novembre 202

Ces agents, qui assurent la continuité des missions essentielles du ministère, doivent bénéficier de dispositifs attractifs, incluant des revalorisations, des perspectives de carrière, et une reconnaissance effective de leur engagement.

Sur le volet des violences sexistes et sexuelles, les récents scandales, tels que le viol de Mazan ou les révélations sur l'abbé Pierre, illustrent une réalité trop souvent occultée : les prédateurs peuvent être des personnes ordinaires, « monsieur tout le monde ». Ce constat appelle à une vigilance accrue dans toutes les sphères, y compris dans les ministères, pour combattre ces violences structurelles. Il est impératif que soit faite une mobilisation renforcée pour sensibiliser, former et un soutien ainsi qu'un accompagnement inconditionnel aux victimes.

Le 25 novembre sera la journée internationale de lutte pour l'élimination des violences contre les femmes.

Quelques chiffres qui expliquent pourquoi il sera nécessaire d'attendre au moins 300 ans (rapport de l'ONU) pour obtenir une égalité :

En 2023, la France a connu

- 103 féminicides
- 213.000 femmes victimes de violence
- 94.000 viols ou tentatives de viol dont 8.000 au travail
- 160.000 enfants sont victime de violences sexuelles.

En revanche, ne cherchez pas les chiffres pour les violences faites aux femmes de plus de 70 ans, ces chiffres n'existent pas en raison de l'absence de prise en compte de cette population sur les enquêtes de violence alors même que ces femmes de plus de 70 ans représentent 21% des féminicides !

50% des lesbiennes et 75% des bi ont été confrontées à des violences dans l'espace public. 85% des personnes trans ont déjà subi un acte transphobe.

Pour clore ces chiffres, 97,3% des agresseurs sont des hommes.

Dans les zones de conflits, les femmes et les filles sont encore considérées comme des armes de guerre pour affirmer le contrôle des belligérants, procéder à des nettoyages ethniques et des génocides. Elles ne sont pas des « êtres humains » !

Heureusement que les violences faites aux femmes est la « grande cause du quinquennat » !

FS Ministérielle du 24 novembre 202

Concernant les agents en situation de handicap, ils font face à des difficultés persistantes, qu'il s'agisse d'aménagements insuffisants, d'un manque d'accessibilité, ou de stigmatisation. La **CGT** exige une application rigoureuse des obligations en matière d'accessibilité et d'accompagnement, ainsi qu'un renforcement des moyens alloués à leur inclusion que ce soit humain comme matériel, de l'étude à la réalisation. Le ministère doit devenir exemplaire en matière d'intégration et d'adaptation des conditions de travail pour tous y compris si ces moyens représentent un budget conséquent.

Les chiffres qui nous sont présentés ravivent les propos tenus récemment par le Ministre de la Fonction Publique, de la simplification et de la Transformation de l'Action Publique. Un fois encore, stigmatiser les agents publics sur le soi-disant fait que « nous sommes plus souvent absents que les salariés du privé », c'est nier ou méconnaître la population des agents publics, mais c'est surtout une facilité pour pénaliser encore plus financièrement les agents en augmentant les jours de carence.

C'est un refus surtout de prendre en compte les motifs et les causes de l'absentéisme comme une baisse significative des moyens de prévention, la dégradation des conditions de travail, l'âge moyen des agents, etc...

Mais ne soyons pas étonnés lorsque l'on lit son tweet de félicitation à son futur « homologue américain », ses propos révèlent bien une volonté de supprimer la Fonction Publique ou tout du moins la réduire à son expression la plus simple.

Face à ces défis, la **CGT** appelle à un véritable changement de cap, alliant respect des agents, justice sociale, et engagement concret contre les violences sexistes et sexuelles. Le ministère doit s'ériger comme un modèle d'inclusivité et de justice sociale. Une attention particulière doit être accordée aux agents en situation de handicap, et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, pour construire un cadre professionnel digne et solidaire.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, merci de votre attention.